



A propos de l'émission "Les Infiltrés"

France 2 dénonce, la CGT construit des revendications pour l'accueil des personnes âgées

Mercredi 29 octobre 2008

La CGT, sa fédération Santé et Action Sociale, son Union Confédérale des Retraités souhaitent s'exprimer sur l'émission « *Les Infiltrés* », diffusée sur France 2, le 22 octobre 2008.

La CGT n'a pas attendu cette émission à sensation pour dénoncer les conditions d'accueil et de prise en charge de nos aînés. Elle se bat depuis des années pour améliorer les conditions de travail des personnels, le manque de qualifications, le manque d'effectifs récurrents, les salaires de misère de ce secteur. Elle affirme que la plus grande maltraitance est la « maltraitance institutionnelle » due au manque de moyens alloués par l'État et les Conseils Généraux avec une part de plus en plus importante laissée à la charge des résidents et des familles (5 à 6 % d'augmentation par an).

Elle met en garde tout raccourci trop facile qui tendrait à faire croire que la majorité des personnels travaillant en maison de retraite publique, privée à but non lucratif ou privée à but lucratif sont maltraitants. Cette démarche occulte la responsabilité de l'État. La marchandisation de ce secteur qui fait engranger des bénéfices énormes à des groupes privés sans garanties pour la qualité de la prise en charge doit cesser.

La CGT a dénoncé avec vigueur la transformation programmée depuis 2006 de 67 000 lits d'USLD en France (unité de soins de longue durée) en lits d'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) transformation dont la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) prévoit l'accélération. Nos inquiétudes de l'époque quant à la prise en charge des personnes âgées très dépendantes nécessitant des soins médicaux importants, étaient bien fondées et sont aujourd'hui encore plus vives.

En réponse, les pouvoirs publics nous assuraient que les personnes âgées dépendantes et malades pourraient bénéficier des soins dont elles avaient besoin, en cas d'aggravation de leur état, dans les hôpitaux locaux de la commune ou du département.

Notre crainte était pourtant justifiée ! La loi HPST programme la suppression de services hospitaliers de médecine, de chirurgie, voire d'hôpitaux locaux eux-mêmes transformés en EHPAD ce qui veut dire, moins ou plus du tout de plateaux techniques de proximité et encore moins de personnels pour des soins spécifiques

et médicaux. De plus, ce manque de structures d'accueil et de soins va transférer la prise en charge de patients âgés, dépendants et malades vers le secteur des soins à domicile.

Cette loi organise l'isolement des personnes âgées dans les zones rurales reculées, à domicile ou en établissement. Elle risque d'aggraver les pathologies liées au grand âge et précipiter la mortalité.

La journée de solidarité donnée uniquement par les salariés n'a rien résolu ! Malgré les discours et les engagements, le manque de moyens est flagrant.

L'idée de la création d'une 5ème branche pour la sécurité sociale met encore plus à la marge nos aînés qui ont contribué à l'essor de notre société. L'assurance maladie doit prendre en charge tous les besoins de santé de la naissance à la mort et garantir l'égalité des droits pour tous. La prise en charge de la perte d'autonomie est un facteur de création d'emplois, et pas seulement un coût.

La CGT continuera son combat pour une prise en charge décente des personnes âgées et pour des conditions de travail dignes de notre siècle.

La CGT a des propositions et exige plus que jamais :

- ▶ Le ratio d'un soignant pour un résident (contre 0,4 dans la majorité des cas à l'heure actuelle) ;
- ▶ Un financement unique basé sur la solidarité nationale ; la prise en charge des personnes âgées doit revenir dans le secteur de l'Assurance Maladie ;
- ▶ La fin de la marchandisation de ce secteur ;
- ▶ Un véritable plan Emploi/Formation reconnaissant à tous qualifications et revalorisations salariales ;
- ▶ Un nombre de lits publics adapté aux besoins futurs, face au vieillissement de la population ;
- ▶ L'arrêt immédiat de la suppression des lits d'unité de soins de longue durée en les transférant du secteur sanitaire sur le médico-social ;
- ▶ La requalification des lits d'EHPAD en lits d'USLD ;
- ▶ La création de lits d'USLD.

La CGT est prête à en débattre avec tous les acteurs concernés et elle demande à être reçue par les pouvoirs publics, dans les plus brefs délais.